MAISON DEPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPEES

INFOS MDPH11

Lettre d'information de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude

N° 33 – avril 2023

Vous pouvez acceder aux numéros précédents sur le site internet de la MDPH de l'Aude

Edito de Catherine Roumagnac, Directrice de la MDPH de l'Aude :

« Le mois d'avril est traditionnellement consacré à l'autisme et de nombreuses manifestations ont eu lieu dans l'Aude. Pour information, un nouveau site officiel a été créé : la « Maison de l'Autisme ». Vous y trouverez des parcours différenciés à destination des personnes, aidants et professionnels, ainsi que des outils pour la vie quotidienne.

Nous vous proposons également dans cette Lettre MDPH un résumé des dispositions prises par la 6e Conférence Nationale du Handicap qui s'est tenue le 26 avril, avec, pour toile de fond, les recommandations du Conseil de l'Europe et de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Bien à vous ! »

Au menu de ce numéro :

Nouvelle permanence de la MDPH à Cuxac Cabardès

Des mesures pour faciliter le remplissage du certificat médical pour le dossier MDPH

3 rencontres pour préparer la journée participative du 9 juin

En complément d'infos :
- **Accueil Social Inconditionnel de Proximité (ASIP)**
- **Conférence Nationale du Handicap**

Du côté des partenaires

NOUVELLE PERMANENCE DE LA MDPH À CUXAC CABARDÈS

Après la mise en place de la première permanence administrative à Trèbes à la rentrée de septembre 2022, la MDPH en ouvre une deuxième à Cuxac Cabardès dès le mois de mai. Ces 2 points d'accueil viennent compléter les 7 permanences médico-sociales installées dans les Maisons Départementales des Solidarités du Département et à l'antenne du CD à Narbonne.

Objectifs des permanences administratives

L'agent MDPH qui accueille le public dans la permanence administrative aide les personnes à compléter le dossier.

Il renseigne sur l'état d'avancement de la demande déposée et répond à toutes les questions en lien avec le handicap.

Permanence administrative à Trèbes, dans les locaux du CCAS

La permanence a lieu le mercredi de 8h à 12h aux dates suivantes :

- 24 mai 2023
- 14 juin
- 13 septembre
- 18 octobre
- 15 novembre
- 13 décembre

Permanence administrative à Cuxac Cabardès, à la mairie

La permanence a lieu le lundi de 8h à 12h :
- 22 mai 2023
- 19 juin
- 17 juillet
- 11 septembre
- 9 octobre
- 6 novembre
- 4 décembre

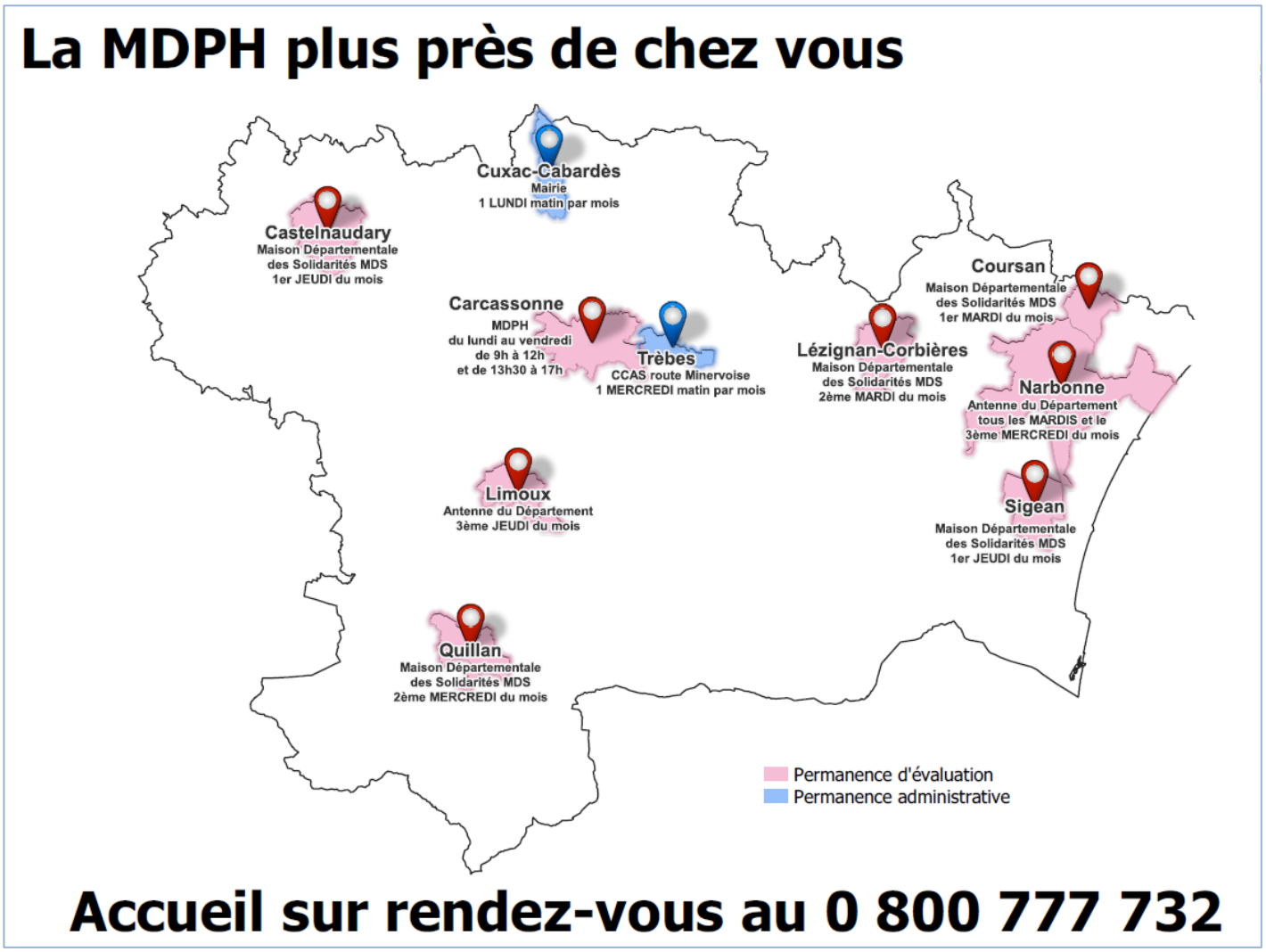

DES MESURES POUR FACILITER LE REMPLISSAGE DU CERTIFICAT MÉDICAL POUR LE DOSSIER MDPH

Le certificat médical est une pièce fondamentale et obligatoire du dossier MDPH. Devant les difficultés rencontrées par certains usagers pour trouver un médecin et lui faire renseigner le certificat médical, la MDPH a souhaité rencontrer le représentant local du Conseil de l'Ordre des médecins pour le sensibiliser à cet écueil.

Le certificat médical, une pièce essentielle pour le dossier MDPH

Parce qu'il décrit le retentissement de la pathologie dans la vie quotidienne, familiale, sociale et professionnelle ou scolaire, le certificat médical associé au dossier MDPH est incontournable. Il doit être renseigné avec soin et précision.

Remplir le certificat médical

demande plus de temps au médecin qu'une simple consultation. Il est donc conseillé d'en informer le secrétariat lors de la prise de rendez-vous.

Majoration pour le 1er certificat

La Caisse d'Assurance Maladie a mis en place une majoration du tarif pour l'établissement du tout premier certificat pour le dossier MDPH. Afin de favoriser une continuité de la prise en charge lorsqu'il y a changement de médecin traitant, une valorisation est également prévue pour la transmission d'information entre les 2 médecins.

Des éléments complémentaires

Avec l'accord du patient, des comptes-rendus médicaux et paramédicaux peuvent être joints au dossier MDPH afin d'apporter des informations complémentaires. En cas de déficience sensorielle, les volets Cerfa ORL ou ophtalmologique doivent être joints au certificat médical.

3 RENCONTRES POUR PRÉPARER LA JOURNÉE PARTICIPATIVE DU 9 JUIN SUR LA RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS

Vous avez été nombreux à participer aux réunions préparatoires à la journée du 9 juin sur la réponse accompagnée pour tous. Les échanges ont été très fructueux et ont apporté un surplus d'idées et d'énergie bienvenus !

L'avant -programme est en cours de finalisation

La matinée sera consacrée à l'entretien avec M. Piveteau. Le film de l'interview sera présenté en 5 parties. Pour chaque sujet abordé, les acteurs locaux présenteront un exemple particulier. Le public sera également invité à participer.

Les thématiques des ateliers

de l'après-midi ont été définies et affinées suite aux différentes réunions de préparation :

1. **Comment développer la communication autour du handicap et renforcer le pouvoir d'agir des personnes ?**
2. **Quels nouveaux parcours de vie pour demain ?**
3. **Quels moyens pour favoriser une scolarisation adaptée ?**
4. **Comment soutenir les aidants d'une personne en situation de handicap ?**
5. **Comment faciliter l'accès aux soins et adapter la prise en charge ?**
6. **Quels moyens pour favoriser et maintenir une insertion professionnelle adaptée ?**
7. **Comment anticiper les périodes de changement pour un parcours sans rupture ?**

Vous ne pourrez participer qu'à un seul atelier selon le choix que vous aurez fait lors de l'inscription (2 choix possibles).

Vous pourrez également écrire vos remarques et vos idées sur un mur d'expression.

Le service Communication du Département nous apporte sa compétence

dans la conception de l'image associée à l'événement et sa diffusion à travers les divers médias, dont le site internet de la MDPH où vous trouverez bientôt le formulaire d'inscription.
Rendez-vous sur mdph.aude.fr !

EN COMPLÉMENT D'INFO

UN ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL DE PROXIMITÉ

Le Département de l'Aude met en place un accueil social inconditionnel de proximité (ASIP) dans tous les services du secteur social. La MDPH y participe également.

L'ASIP c'est quoi ?
L'ASIP est un accueil adapté qui peut se traduire soit par une information immédiate, soit par une ouverture immédiate de droit, soit par un accompagnement social immédiat. Il s'agit d'assurer un premier accueil indifférencié en tout point du territoire.

L'ASIP a une dimension sociale avec pour objectif de garantir à toute personne rencontrant des difficultés, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible, des conseils et une orientation adaptée.

L'ASIP est inconditionnel car il a vocation à recevoir toute personne qui le souhaite. L'accueil y est neutre, ouvert à tous et gratuit. L'ASIP est dit de proximité car il est facilement accessible dans une logique de prévention et d'accès aux droits.

L'ASIP vise à simplifier les procédures administratives et sortir de certaines logiques de cloisonnement.

Les plus-values pour les usagers sont de 4 ordres :
• Une possibilité de contacts et d'informations sur plusieurs points du territoire et pas seulement sur le service de référence
• Un accès facilité et plus rapide aux premiers renseignements sur les situations et à un premier examen sur les droits
• Une écoute et des conseils sur les démarches via un état des lieux global de la situation
• Une orientation fiable vers un interlocuteur ou un service en adéquation avec les difficultés exposées par les personnes.

Les formations des agents d'accueil de la MDPH ont eu lieu en avril et se poursuivront en mai et juin.La mise en place de l'ASIP est prévue pour le 1er juillet 2023.

LA CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP DU 26 AVRIL 2023

La 6e Conférence Nationale du Handicap, instaurée par la loi de 2005, a lieu tous les 3 ans et s'est réunie en présence des représentants de personnes en situation de handicap, des collectivités territoriales et des associations. Le Président de la République a fait le bilan des politiques publiques en direction des personnes en situation de handicap et a fixé 10 engagements pour les années à venir. Voici quelques extraits du communiqué de presse :

L'école pour tous

- **Assurer la responsabilité de la scolarisation de tous les enfants.** Chaque enfant disposera d'un Identifiant National Elève (INE), y compris s'ils sont scolarisés dans les établissements spécialisés.
- **Garantir un accompagnement des enfants sur tous les temps de vie.** L'accompagnement médico-social se fera à l'école.
- **Rendre l'enseignement supérieur pleinement accessible.**

Le plein emploi

- **Le service public de l'emploi (SPE) assurera l'accompagnement de tous les demandeurs d'emploi**
- **Lever les freins à l'accès à l'emploi et inciter à la reprise d'activité en milieu ordinaire**
- **Rendre les formations accessibles.**
- **Faire en sorte que les travailleurs en ESAT disposent des mêmes droits que les salariés.**
- **Renforcer l'engagement des employeurs.**

L'accessibilité comme priorité nationale

- **Faire pleinement respecter les obligations d'accessibilité** et accompagner cette transformation à hauteur de 1,5 milliard d'euros sur 5 ans.
- **Des transports plus accessibles** pour mieux se déplacer au quotidien.
- **Parvenir à l'accessibilité numérique** à 100 %.
- Une politique volontariste pour **mieux circuler et accompagner la transition écologique.**
- **Des logements accessibles** plus simples à repérer et à aménager.
- Soutenir le développement d'une **offre de sport, culture et loisirs accessible.**
- Faciliter l'exercice du mandat des élus en situation de handicap.

La qualité de l'accompagnement partout et pour tous

- Créer un **service de repérage de diagnostic et d'intervention précoce** pour les enfants de 0 à 6 ans.
- Déployer **50 000 solutions nouvelles** pour accompagner les choix de vie des personnes.
- Passer d'une logique de place à une **logique d'offre de services coordonnés**.
- Garantir **un accompagnement par la MDPH** pour comprendre ses droits et être orienté.
- Améliorer la compensation du handicap et **réduire le reste à charge.**
- Faciliter la **communication pour pouvoir exprimer ses choix.**
- **Garantir le droit fondamental à la santé.**

10 ENGAGEMENTS

1. L'école pour tous
2. Un repérage et accompagnement précoce pour les enfants
3. L'université pleinement accessible
4. L'accès à l'emploi, y compris l'emploi public et l'accompagnement dans le parcours d'insertion et de formation
5. De mêmes droits pour les travailleurs en ESAT que pour l'ensemble des salariés
6. Un accès à la santé et aux aides techniques amélioré
7. Pleinement respecter les obligations d'accessibilité des établissements recevant du public et des transports
8. L'exemplarité des services publics pour l'accessibilité physique et numérique
9. Une effectivité des droits et des solutions renforcées
10. Un égal accès au sport, à la culture et aux loisirs

DU CÔTÉ DES PARTENAIRES

Le 3 juin 2023, on s'aère solidaire !
À pied, en fauteuil, en joëlette, en solo ou en équipe, débutant ou confirmé… rejoignez une des 30 courses organisées partout en France.

Inscription 20 euros.

Rdv sur https://don.apf-francehandicap.org/

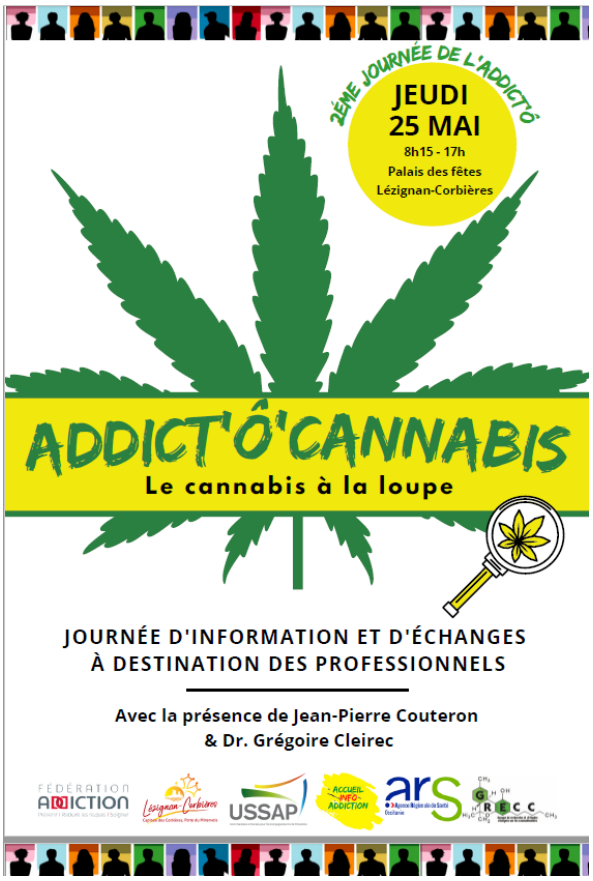

Si vous souhaitez faire paraître une annonce, merci d'envoyer votre information sous la forme d'une affiche par mail à **mdphinfo@aude.fr.**

MDPH de l'AUDE 18 rue du Moulin de la Seigne 11855 CARCASSONNE cedex 9

Téléphone 0800 77 77 32

Mail mdph@aude.fr

Site internet https://mdph.aude.fr/